

Séance du 2 juillet 2015

Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration de l'UVHC

Objet : modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants en apprentissage ou en Contrat de professionnalisation

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle du conseil Nicole Cleuet - Bâtiment Matisse, le 2 juillet 2015, sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,
Vu l'article L 719-4 du code de l'Education ;
Vu l'article L 6325-2-1 du code du Travail ;

M. le Président donne la parole à M. le Directeur du Service Commun de la Formation Continue et de l'Apprentissage qui demande aux conseillers d'adopter le principe d'une exonération de droits d'inscription pour les étudiants inscrits sous le régime du contrat d'apprentissage et du contrat de professionnalisation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE DES VOIX L'EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION DES ETUDIANTS EN APPRENTISSAGE OU EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION.

Fait à Valenciennes, le 8 juillet 2015
Le Président du Conseil d'Administration



Professeur Mohamed OURAK

Date de publication :